

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 56/008/2008 – ÉFAI
19 août 2008

Action complémentaire sur l'AU 220/08 (EUR 56/005/2008, 11 août 2006) Civils en danger

GÉORGIE / RUSSIE

Aide humanitaire aux civils de Géorgie

Des organisations humanitaires rapportent qu'elles ne sont toujours pas autorisées à acheminer leur aide en Ossétie du Sud, au cœur du conflit, ce qui laisse craindre que des civils de la région ne soient exposés aux maladies et à la faim. Par ailleurs, selon certaines informations, l'insécurité générale entrave l'accès aux personnes déplacées dans certaines régions de Géorgie, notamment dans la ville de Gori.

D'après le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), plus de 150 000 personnes auraient dû fuir leur foyer à cause du conflit. Le 18 août, les autorités géorgiennes avaient enregistré, selon les données recueillies, 70 000 personnes déplacées. Elles ont cependant affirmé que le conflit avait déplacé bien plus de personnes encore.

L'ONU a qualifié la situation humanitaire de Gori de « *désespérée* ». Le premier convoi humanitaire n'a pu pénétrer dans cette ville de l'ouest de la Géorgie que le 17 août. Des équipes d'aide russes parlent de « *catastrophe* » humanitaire à Tskhinvali, la capitale de l'Ossétie du Sud, car les infrastructures et l'hôpital local ont été détruits. À ce jour, néanmoins, les organisations humanitaires internationales n'ont toujours pas accès à l'Ossétie du Sud. Le 18 août, le HCR a informé Amnesty International qu'il attendait l'autorisation de s'y rendre. Le 19, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) déclarait attendre des garanties sécuritaires avant de pouvoir opérer, en Ossétie du Sud et dans certaines régions de l'ouest de la Géorgie, évaluer les besoins de la population et commencer à distribuer l'aide.

Amnesty International est également préoccupée par certains bombardements effectués pendant le conflit, qui pourraient s'apparenter à des attaques directes ou menées sans discernement contre des civils et constituer à ce titre des crimes de guerre. Le 8 août, en particulier, la Géorgie a lancé une attaque contre Tskhinvali, bombardant semble-t-il la capitale de l'Ossétie du Sud pendant quatorze heures. Le lendemain, les forces russes ont lancé une série d'attaques contre des cibles en Géorgie, dont la ville de Gori.

En Russie comme en Géorgie, la population civile reste exposée à des attaques liées à l'appartenance ethnique.

En Russie, des Géorgiens auraient fait l'objet d'agressions violentes en Ossétie du Nord et à Moscou. Le 11 août, on aurait mis le feu à un café nommé « *Cuisine géorgienne* » à Nazran, en Ingouchie. Depuis la fin des hostilités, certaines informations font état de la formation, en Ossétie du Sud et autour de cette région, de groupes armés irréguliers et organisés localement qui peuvent commettre des atteintes en toute impunité, exacerbant les dangers potentiellement courus par les civils. Des villages peuplés de personnes d'ethnie géorgienne ont également été brûlés dans la région séparatiste de l'Ossétie du Sud.

Le 12 août, après cinq jours de combats dans les régions contestées d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, et en Géorgie même, la Russie et la Géorgie ont accepté le cessez-le-feu provisoire négocié par la France. L'accord a été signé par les deux parties le 15/16 août.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en russe, en géorgien, en anglais ou dans votre propre langue) :

- appelez la Géorgie et la Russie à faire le nécessaire pour que l'aide humanitaire puisse parvenir aux personnes qui en ont besoin en Ossétie du Sud ;

- priez instamment les deux parties de veiller à ce que les personnes déplacées puissent retourner durablement chez elles, en toute sécurité ;
- demandez-leur d'empêcher toute mesure de représailles à l'égard des populations civiles de leurs pays respectifs ;
- demandez la conduite d'investigations impartiales et indépendantes sur les violations du droit international relatif aux droits humains et du droit humanitaire qui auraient été perpétrées pendant le conflit.

APPELS À :

Géorgie

Président :

President Mikheil Saakashvili
Office of the President
Ingorokva 7
0105 Tbilisi
Géorgie

Fax : +995 32 99 96 30

Formule d'appel : Dear President, / Monsieur le Président,

Ministre des Affaires étrangères :

Ms Eka Tkeshelashvili
Minister of Foreign Affairs
4 Chitadze Street
0188 Tbilisi
Géorgie

Fax : +995 32 28 46 78

Formule d'appel : Dear Minister, / Madame la Ministre,

Russie

Président :

President Dmitrii Medvedev
Office of the President
Ilinka Str 23
103132 Moscow
Russie

Fax : +7 (495) 606 51 73

Formule d'appel : Dear President, / Monsieur le Président,

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Sergei Lavrov
Minister of Foreign Affairs
Smolenskaia-Sennaia pl., 32/34
119200 Moscow
Russie

Fax : +7 (495) 244 22 03

Formule d'appel : Dear Minister / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Russie et de la Géorgie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 30 SEPTEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.